



PHI139 – Histoire de la pensée antique (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2016

Jeudi de 13 h à 15 h 50, local A4 - 377

Professeur : **Benoît Castelnérac**
Bureau : **A5-207 (ou 218)**
Téléphone : **819 821-8000, poste 61380**
Courriel : **benoit.castelnerac@usherbrooke.ca**
Visite sans rendez-vous : mercredi après-midi (2h à 4h)

OBJECTIF

S'initier aux sources de la philosophie occidentale en étudiant les premiers penseurs de notre tradition: les poètes, les philosophes de la nature, les Sophistes, Socrate, et les grands systèmes philosophiques développés par Platon, Aristote et les écoles subséquentes. À la fin de ce cours, les étudiants auront acquis une familiarité avec les divers sujets traités par la philosophie ancienne: ontologie et conception du divin; physique et doctrines sur l'âme; théories de la connaissance; éthique et politique.

CONTENU

À partir d'une présentation des principaux éléments de la pensée de chaque auteur dans le contexte historique de leur apparition, nous en suivront les développements qui menèrent à constituer la philosophie comme une discipline réunissant un ensemble de questions allant de la conception de dieu à la logique en passant par l'éthique et la politique.

ÉVALUATION

L'évaluation se fera selon les critères suivants: connaissance de la matière présentée en cours et développement d'une réflexion personnelle sur les textes étudiés; clarté et correction dans la langue écrite et parlée; articulation de l'argumentation dans les travaux longs.

PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION

Travaux

- 1) 3 commentaires (300 mots max.) — 30%
- 2) Examen de mi-session en classe (deux courts textes) — 20% (13 octobre)
- 3) Travail final (1500 mots) — 50% (à remettre au dernier cours).

Les commentaires, l'examen de mi-session ainsi que le travail final suivent une méthodologie qui sera expliquée en classe et qui sera prise en compte dans l'évaluation. Il est impératif de ne pas manquer ces explications qui seront données en temps voulu.

LIVRES OBLIGATOIRES

Platon, *Le Parménide, Le sophiste, Le Théétète*, trad. Auguste Diès, Paris, Gallimard, 1992.
Aristote, *La métaphysique*, trad. Annick Jaulin, Paris, GF, 1999.
Benoît Castelnérac et Mathieu Fortin, *En compagnie des Grecs*, Montréal, Fides, 2013.

Vous pouvez vous procurer les exemplaires de ces livres à la Coop de l'Université.

PLANIFICATION DU COURS

Cours 1 (8 septembre)

Introduction

Cours 2 (15 septembre)

Les poètes

Cours 3 (22 septembre)

Les premiers philosophes

Cours 4 (29 septembre)

Remise du premier travail

Les sophistes

Cours 5 (6 octobre)

Platon et Aristote : leur vie et leur philosophie

Science et connaissance : Platon, Aristote et leurs prédécesseurs

13 octobre

Examen de mi-session

17-21 octobre : semaine de lecture

Cours 6 (27 octobre)

Morale et politique : les sophistes, Socrate et leurs conséquences

Cours 7 (3 novembre)

Remise du second travail

Le Parménide

Cours 8 (10 novembre)

Le sophiste

Cours 9 (17 novembre)

Remise du troisième travail

La métaphysique, première partie

Cours 10 (24 novembre)

La métaphysique, deuxième partie

Cours 11 (1^{er} décembre)

De la philosophie classique à l'époque impériale

Cours 12 (8 décembre)

Préparation pour la dissertation finale

Cours 13 (15 décembre)

La philosophie ancienne, un portrait de l'actualité

Remise de la dissertation finale.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.